

Ablis

Plan local d'urbanisme

PLAN DE ZONAGE DU NORD DE LA COMMUNE

Élaboration du Plu prescrite le
Projet de Plu arrêté le

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
arrêté le plan local
d'urbanisme de
Le maire.

Date : 13 novembre 2023
Phase : Arrêt du projet et enquête publique

N° de pièce **4.3**

Échelle : 1 / 5000

Mairie d'Ablis
8 rue de la Mairie
Tél : 01 30 44 04 04
courriel : mairie@ablis.fr

Gilson & associés SAS
Urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@ilpoupage.com
www.ilpoupage.com



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Aménagement paysager et création d'une liaison douce	1 650 m ²	Commune
2.	Aménagement d'un accès	150 m ²	Commune
3.	Création d'une liaison douce	3 430 m ²	Commune
4.	Création d'une liaison douce	1 180 m ²	Commune
5.	Création d'une liaison douce	1 480 m ²	Commune
6.	Élargissement et sécurisation de la voirie	60 m ²	Commune
7.	Élargissement et sécurisation du carrefour	26 m ²	Commune
8.	Aménagement d'un parking de co-volanture	7 400 m ²	Commune
9.	Aménagement d'un parc ouvert au public	300 m ²	Commune
10.	Création d'une sente piétonne	255 m ²	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

Ua	Secteur historique de centre-ville ancien
Ub	Secteur d'habitat pavillonnaire
Ub1	Secteur d'habitat pavillonnaire dense
Uh	Zone de hameaux
Ue	Zone à dominante d'équipements publics
Uj	Secteur de jardins
Ux	Zone à dominante d'activités économiques
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Zone d'activités agricoles avec enjeux paysagers
N	Zone de protection du paysage
1AU	Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUx	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités industrielles
	Emplacement réservé (article L.151-41 du C.U.)
OAP	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :	
	Bâti et mur
Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :	
	Ensemble paysager
	Arbre, haie
	Périmètre Délimité des Abords
	Limite de la zone non aedificandi

